



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE LÉGUMES – Automne Hiver 2017 (5 mois)

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants : Maraîchère

Aude BERARDO
Trélo
56 910 CARENTOIR
Tél : 07 81 83 07 62

Consom'acteur

Nom :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

Termes du contrat :

- Il est proposé des **paniers de légumes frais, de saison, variés** et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (label AB). Trois types de paniers sont proposés : à 7 €, à 12 € et à 18 €.
- Le contenu du panier sera déterminé en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles : les aléas de la production (météo, parasites, ...) pourront induire des variations dont le consomm'acteur accepte de partager les risques et les bénéfices.

Conditions :

- Il est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant **de début octobre 2017 à fin février 2018**.
- Possibilité de prendre **2 jokers** sur la période : le joker est la possibilité de ne pas prendre son panier à une date définie à l'avance sur le contrat ou transmise au référent légumes au plus tard un mois avant la date prévue. Le panier joker non distribué n'est pas facturé.

Dans le tableau ci-dessous, indiquer pour chaque date le type de panier (7€, 12€ ou 18€), en précisant « Joker » le(s) jour(s) éventuellement choisi(s) pour le(s) joker(s).

	Octobre 2017				Novembre 2017				Décembre 2017			Janvier 2018					Février 2018			
	3	10	17	24	7	14	21	28	5	12	19	2	9	16	23	30	6	13	20	27
Jours																				

- Les 5 chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « Aude BERARDO ».

Les chèques seront encaissés en début de mois.

- Jour et lieu de distribution : le mardi de 18h15 à 19h15 aux Halles de La Gacilly.

- L'adhérent s'engage à participer à l'organisation de la distribution hebdomadaire en s'inscrivant sur le planning affiché aux Halles (également sur le site <http://amapmondegacilienne.free.fr>)

Période d'essai :

Le mois d'entrée sert de période d'essai. On entre en début de mois.

Nouvelle adhésion :

Un nouvel adhérent peut entrer chaque mois dans la limite des places disponibles. Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de mois restant après son entrée.

L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation :

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le :

Signature du "consom'acteur"

Contacts des référents « Légumes » : Pénélope Le Nu
Fabrice BEUN

Tél : 06 16 97 55 39
Tél : 02 99 08 18 60

Signature du producteur

Site internet <http://amapmondegacilienne.free.fr>

Adresse email : amapmonde@laposte.net